

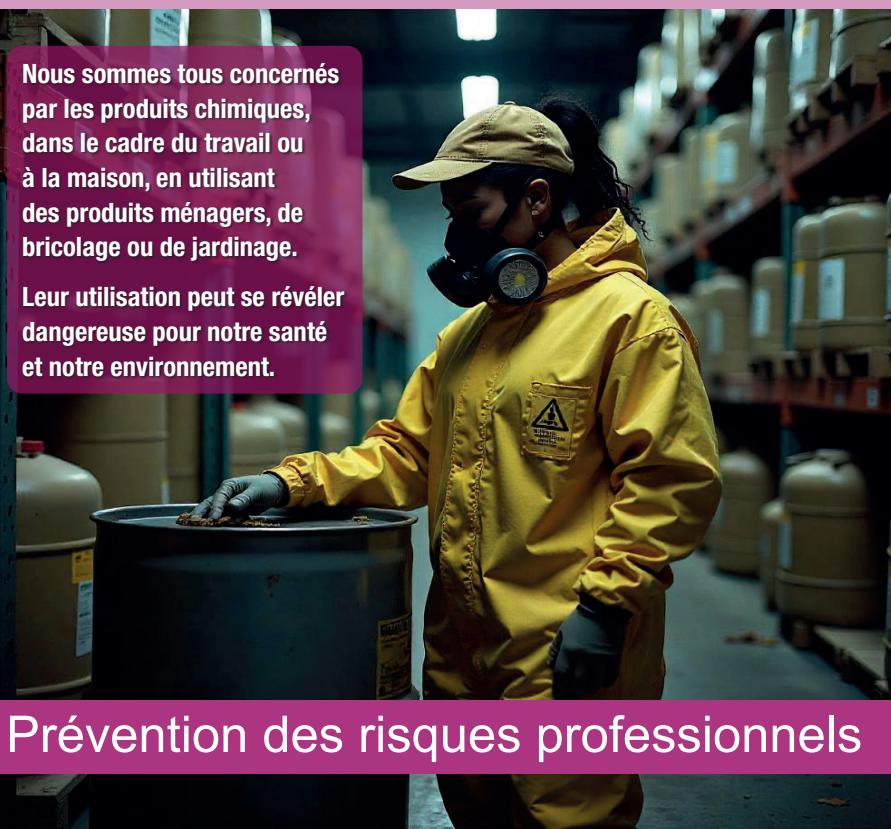


SPSTI2A
PREVENTION SANTE AU TRAVAIL

LE RISQUE CHIMIQUE

Nous sommes tous concernés par les produits chimiques, dans le cadre du travail ou à la maison, en utilisant des produits ménagers, de bricolage ou de jardinage.

Leur utilisation peut se révéler dangereuse pour notre santé et notre environnement.



Prévention des risques professionnels

REPÉRAGE DES

Comment reconnaître un produit dangereux ?

Lisez attentivement les **étiquettes** des produits que vous utilisez et apprenez à reconnaître les **pictogrammes** de danger présents sur les emballages. Vous pouvez également consulter les fiches de données de sécurité (FDS) des produits auprès de votre employeur.

L'ÉTIQUETTE



AGENTS CHIMIQUES

LES PICTOGRAMMES

Dangers physiques



Explosif
J'explose



Comburant
Je fais flamber



Inflammable
Je flambe



Gaz sous pression
Je suis sous pression



Corrosif
Je ronge

Dangers pour la santé



Nocif irritant
Sensibilisant cutané
J'altère la santé ou la
couche d'ozone



Mortel toxique
Je tue



Cancérogène Mutagène
Reprotoxique
Sensibilisant respiratoire
toxique pour les organes
Je nuis gravement à la
santé

Dangers pour
l'environnement



Dangereux pour l'environnement
Je pollue

Attention :



Absence de pictogramme ne signifie pas «Absence de risque»

REPÉRAGE DES CMR

- **Cancérogène** : provoque un cancer ou augmente sa fréquence.
- **Mutagène** : produit des défauts génétiques ou en augmente la fréquence.
- **Reprotoxique** : toxique pour la reproduction : fait baisser la fertilité, augmente le risque de fausse couche ou provoque des malformations à la naissance.



Catégorie 1A (effets avérés) & 1B (effets présumés)

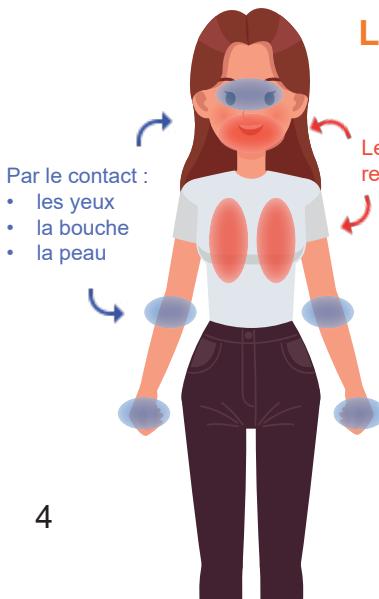
DANGER

H350 peut provoquer le cancer
H350i peut provoquer le cancer par inhalation
H340 peut induire des anomalies génétiques
H360FD peut nuire à la fertilité et/ou au foetus

Catégorie 2 (effets suspectés)

ATTENTION

H351 susceptible de provoquer le cancer
H341 susceptible d'induire des anomalies génétiques
H361FD susceptible de nuire à la fertilité et/ou au foetus



Les différentes voies d'exposition

- Par le contact :
- les yeux
 - la bouche
 - la peau

Les voies respiratoires

En les respirant : fumées, poussières, gaz, vapeurs...

En les touchant : papiers et chiffons imbibés d'un produit...

En les avalant : mains souillées portées à la bouche...

Vous êtes exposés à des produits chimiques ?

Vous êtes enceinte ou envisagez une grossesse ? Parlez-en lors de votre visite médicale ou de votre entretien infirmier. Un suivi médical rapproché ou un changement temporaire de poste peuvent être envisagés en fonction de la dangerosité de l'agent chimique.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les Fiches de Données de Sécurité (FDS) sont la source d'information essentielle sur les produits chimiques dangereux.

- Elle est fournie par les **fabricants ou vendeurs** à l'entreprise utilisatrice.
- Elle doit être transmise par le chef d'établissement **au médecin du travail**.
- Elle indique la composition et les risques du produit.

Les obligations

De l'employeur :

- Inventorier les produits chimiques,
- Evaluer les niveaux d'exposition,
- Informer et former les salariés à la manipulation des produits dangereux, au port des équipements de protection,
- Fournir au médecin du travail la liste des produits chimiques, leur mode d'utilisation, les FDS et la liste des salariés exposés.

Des salariés :

- Chaque salarié doit prendre soin de sa santé,
- Respecter les conditions d'utilisation des produits et suivre les conseils de prévention, conformément aux instructions de l'employeur.



Code du Travail - Article R4412-5

«L'employeur évalue les risques encourus pour la santé et la sécurité des travailleurs pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents chimiques dangereux. Cette évaluation est renouvelée périodiquement, notamment à l'occasion de toute modification importante des conditions pouvant affecter la santé ou la sécurité des travailleurs.»

SE PROTÉGER

Règles d'hygiène au poste de travail et bonnes pratiques



Vêtements de travail

- Avoir une tenue de travail adaptée,
- Ne pas les mettre en contact avec les vêtements de ville,
- Ne pas les ramener à la maison,
- Ne pas mettre de chiffons imbibés dans les poches.

Hygiène

- Se laver systématiquement les mains :
- Après avoir manipulé un produit chimique
- Avant les pauses et les repas
- En fin de poste
- Ne pas manger, boire ou fumer sur son poste de travail,
- Se doucher sur le lieu de travail si nécessaire.



Les bonnes pratiques

- Etiqueter les conditionnements,
- Ne jamais utiliser d'emballage alimentaire,
- Ne jamais mélanger les produits ensemble sans les connaître,
- Fermer hermétiquement les emballages contenant des produits ou chiffons imbibés de produit,
- Pour les poudres/fibres, nettoyer par aspiration ou par voie humide (ne pas utiliser le balai et la soufflette),
- Se rapprocher rapidement de votre médecin du travail en cas de grossesse.

Les mesures de protection collectives

Les mesures de protection collectives (ventilation, aspiration...) sont mises en place par votre employeur : UTILISEZ-LES !

D'autres mesures pourront également vous protéger : limitation du temps de travail au poste exposé, restriction d'accès aux locaux ou limitation des stocks...

RESPECTEZ-LES !

EPI : équipements de protection individuels

Protection respiratoire

- Porter des masques adaptés au produit et à l'activité :
- Poussières/aérosols liquides : **P1 /P2 / P3**.
- Gaz, vapeurs, aérosols : **Masques à cartouche, Masques avec filtres (A, AX, B, E, K ...).**
- Autres types : **Masques à ventilation assistée, masques isolants.**
- **Bien positionner** le masque sur le visage, Une barbe diminue l'efficacité des masques.
- Stocker le masque dans une **pochette étanche à l'abri de toute pollution.**
- Changer les filtres **régulièrement.**



Protection de la peau

- **Porter des gants adaptés au produit et à l'activité** (vinyle, nitrile, néoprène, à manchettes,...)

➤ Vérifier les pictogrammes sur les gants :



Protection générale contre les risques chimiques, convient pour **les éclaboussures**.



Protection spécifique contre les risques chimiques en cas de **contact prolongé**.

- **Combinaison**



Protection des yeux

- **Porter un équipement adapté au produit et à l'activité** (lunettes ou masques).



LE STOCKAGE

Le stockage des produits chimiques doit respecter des règles pour éviter :

- les réactions chimiques dangereuses, un dégagement important de produits nocifs, une explosion, un incendie, etc...

Le lieu de stockage doit répondre à des exigences en termes d'accès, d'aménagement, de ventilation, de compatibilité des produits (se référer au point 7 de la FDS), de température et d'hygrométrie.

Stockage des produits chimiques schéma indiquant les compatibilités

	Explosif	Flammable	Combustible	Corrosif	Écotoxique	otoxicité	! Attention	Préjudice à l'environnement
Explosif	X							
Flammable		X						
Combustible			X					
Corrosif				X				
Écotoxique					X			
otoxicité						X		
! Attention							X	
Préjudice à l'environnement								X

 Ne peuvent pas être stockés ensemble

 Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions

 Peuvent être stockés ensemble

Si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger, prendre en compte l'ordre suivant :

- Explosif
- Comburant
- Inflammable
- Corrosif
- Toxique
- Irritant

Informez-vous :

Même s'ils affichent le même pictogramme, certains produits ne peuvent pas être stockés ensemble.

Consultez la fiche de données sécurité, la notice d'utilisation, les consignes de stockage et de sécurité ou contactez votre fournisseur.

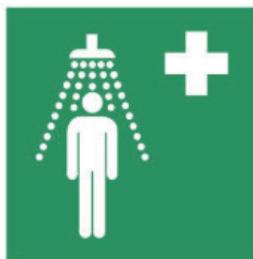


CONDUITE À TENIR EN CAS D'URGENCE

Situation d'urgence

En cas de contact avec :

- **La peau** : enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé, se laver abondamment à l'eau (pendant 15 min).
- **Les yeux** : laver immédiatement et abondamment (pendant 15 min) à l'eau et consulter un ophtalmologue au moindre doute.



En cas d'accident grave :

Contacter immédiatement les secours et/ou le centre anti-poison.



SAMU



POMPIERS



N° d'appel d'urgence
européen

04.91.75.25.25

Centre anti-poison Ajaccio

www.spsti2a.com



SPSTI2A

PREVENTION SANTE AU TRAVAIL

Rond-Point Rocade Padules A2
Rue Paul Colonna d'Istria
20090 AJACCIO
Tél. 04 95 10 62 70

Lieudit Michel Ange
Baléone Centre
20167 SARROLA CARCOPINO
Tél. 04 95 29 77 05

Résidence Laurora
Hall 1
9, Rue de la Marine
20110 PROPRIANO
Tél. 04 95 51 22 31

Lieu-dit Tivaro
Rue Vincentellu d'Istria
20137 PORTO-VECCHIO
Tél. 04 95 70 03 75

Lieu-dit Orenaggio
20169 Bonifacio
Tél. 04 95 25 00 55



présan**se**
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

www.spsti2a.com